



**Saint-Cyrille
de-Wendover**

Deux cantons, une fierté

AVIS

Travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Louis

Par cet envoi personnalisé, nous tenons à vous préciser les détails concernant d'importants travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, sanitaires et pluviales, attendus depuis 2010 dans votre secteur. Nous comprenons que cette situation demandera de la compréhension, de l'adaptation et de la prudence de votre part. Les résultats en seront d'autant plus profitables et satisfaisants pour plusieurs années. Nous vous proposons une façon de procéder et des mesures d'accommodation durant les travaux et au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci.

Il sera important de nous transmettre votre numéro de téléphone avec lequel nous pourrions vous communiquer rapidement un message, par nos appels automatisés SOMUM, selon l'urgence à vous rejoindre en cas de changement ou de complément d'information. Vous pourrez également vous référer à notre site Internet et au Groupe public Facebook de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, contactez M. François Larose, directeur des Travaux publics, au 819 397-4226, poste 3, ou par courriel à travauxpublics@stcyrille.qc.ca.

Informations importantes

Localisation des travaux

- Rue Saint-Louis, entre la rue Principale et le 880.

Nature des travaux

- Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout, sanitaires et pluviales;
- Reconstruction des trottoirs actuels et ajout de trottoirs, côté impair jusqu'au Restaurant des 3 Étoiles;
- Ajout de bordures de béton sur le tronçon entre le 450 et le 880;
- Resurfacement de la chaussée touchée par les travaux;
- Remise en état des terrains privés qui auront été endommagés durant les travaux, à la fin de ceux-ci.

Circulation durant les travaux

- La rue Saint-Louis sera complètement fermée durant les travaux. Seuls les résidents et commerçants touchés par ceux-ci pourront y circuler pour se rendre à leur propriété ou à leur commerce;
- Les résidents et les commerçants auront accès à leur entrée en tout temps, SAUF lorsque le trou d'excavation sera en façade de leur propriété (période d'environ 48 heures);
- L'accès aux entrées sera également interrompu lors de la construction des trottoirs, des bordures et du pavage;
- Les stationnements incitatifs seront identifiés pour les résidents qui ne pourront avoir accès à leur entrée;
- Les chemins de détour seront identifiés pour les autres utilisateurs de la rue Saint-Louis;
- La sortie 185 de l'autoroute 20 ne sera pas accessible aux camions lourds;
- Les véhicules à usage personnel pourront utiliser les chemins Herman-Lavigne et Émilien-Laforest.

Période des travaux

- Les travaux débuteront vers la mi-mai 2021 pour se compléter au mois d'octobre 2021;
- L'horaire journalier des travaux sera de 6 h 30 à 18 h 30, du lundi au vendredi;
- L'exécution des travaux sera réalisée par l'entreprise La Sablière de Warwick Ltée.

Étapes à réaliser avant les travaux par l'entrepreneur

- L'entrepreneur ou un de ses sous-traitants doit prendre des photos ou réaliser un film de tous les bâtiments dans la zone des travaux. Les travailleurs attirés à ces tâches seront clairement identifiés;
- L'entrepreneur ou un de ses sous-traitants doit faire l'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire qui servira à l'alimentation en eau potable des résidences et des commerces du secteur des travaux;
- Le réseau temporaire sera raccordé aux robinets extérieurs des propriétés. Lorsqu'il ne sera pas possible d'utiliser cette méthode, une solution sera envisagée avec le propriétaire.

Étapes à réaliser avant les travaux par les propriétaires

- Les propriétaires doivent identifier, à l'aide de piquets, tous les équipements qui peuvent se trouver en façade de leur propriété (bornes de terrain, gicleurs pour pelouse, drain, etc.) pour éviter que l'entrepreneur ne les endommage durant les travaux;
- Les propriétaires doivent identifier, selon leur numéro de porte, leurs bacs à déchets, à recyclage et à compost. Durant les travaux, les collectes s'effectueront normalement. Si les bacs ne peuvent être vidés, l'entrepreneur se chargera de le faire.

À noter que ces travaux majeurs d'infrastructures seront subventionnés en partie par le programme d'aide FIMAU (Fonds d'infrastructures municipales d'eau – Volet infrastructures d'eau et conduites) et réalisés en partenariat avec le ministère des Transports du Québec.

Merci de votre collaboration et bon été !

Hélène Laroche
Mairesse

Pierre Lavigne
Conseiller, district n° 1

Sylvain Baron
Conseiller, district n° 5